

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2310

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le 3 de l'article 200 du code général des impôts est abrogé à compter du 31 décembre 2024.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe écologiste propose que les dons aux partis politiques ne fassent plus l'objet d'aucune réduction fiscale sur l'imposition, à partir du 31 décembre 2024.

En effet, ce système est profondément inégalitaire, puisque ces réductions ne bénéficient par construction qu'aux plus favorisés. Dans *Le prix de la démocratie*, Julia Cagé montre ainsi que l'État dépense chaque année autant en réductions d'impôt pour une poignée de donateurs parmi les plus aisés qu'en financement public direct des partis : environ 65 millions d'euros par an dans les deux cas. En d'autres termes, s'est construit en France un système où ce sont les pauvres qui paient pour satisfaire les préférences politiques des plus favorisés. La deuxième partie du PLF 2024 sera l'occasion de discuter d'une redirection de la somme ainsi gagnée sur les recettes de l'Etat, estimée à 65 millions d'euros, par exemple sous d'un fonds public permettant d'abonder les financements des partis proportionnellement à la moyenne de leurs résultats sur les dernières élections.

Cette réforme n'impacte donc pas le montant des financements perçus par les partis, mais leur distribution, en assurant une répartition plus équitable, démocratique et transparente des fonds alloués aux partis politiques.

Partant, une réforme de ce système nous semble une avancée démocratique importante, dans un contexte durable de hausse de l'abstentionnisme et de défiance envers les partis politiques.